

16/07/2013



Situation actuelle des partisans de Kadhafi

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Un contexte sécuritaire post-révolutionnaire fragile

1.1 Une situation sécuritaire préoccupante

Deux ans après la chute de Khadafi¹, le pays demeure très instable². En dépit de résultats électoraux encourageants, l'instabilité politique du pays constitue une préoccupation majeure pour la communauté internationale et pour nombre d'observateurs³. En effet, si l'ensemble de la communauté internationale a salué le déroulement pacifique des élections du 7 juillet 2012 pour élire le Congrès général

¹ Qui a eu lieu le 20 octobre 2011.

² KCS Country Risk, *Libya security briefing : investors will come, but strong stomach are required*, 01/2013.

³ *Magharebia*, « La sécurité, star de l'anniversaire de la révolution libyenne », 18/02/2013; *Magharebia*, « Les Libyens souhaitent la fin du chaos sécuritaire », 12/07/2012 ; *Le Nouvel Observateur*, « Libye : attentat à l'ambassade : qui en veut à la France » 23/04/2013; *Le Huffington Post*, « Libye : situation et bilan, à l'heure du premier anniversaire de la révolution », 17/02/2012 ; *Magharebia*, « Les problèmes de sécurité persistent à Tripoli », 22/04/2013 ; *Magharebia*, « Persistance des problèmes sécuritaires en Libye », 29/03/2013; Center for Strategic and International Studies, « *Conference report – the Maghreb in transition : seeking stability in an era of uncertainty* », 01/2013. IRIN (UN), « Analysis: towards security and good governance in Libya », 27/02/2013.

national (CGN) libyen⁴ et l'entrée du pays dans une phase de transition politique, plusieurs rapports datés respectivement de 2012, comme le récent rapport du Département d'Etat américain d'avril 2013⁵, rendent compte d'une situation sécuritaire particulièrement fragile et de nombreuses sources d'inquiétudes.

En témoigne l'attentat perpétré fin avril 2013 contre l'ambassade de France, soit huit mois après celui contre l'ambassade américaine à Benghazi⁶ qui met en exergue la difficulté de l'État libyen à asseoir son autorité sur l'ensemble du pays⁷. L'autorité centrale se heurte toujours aujourd'hui aux nombreux chefs de milice qui contrôlent leurs propres villes et bastions urbains. Non seulement ces derniers bénéficient du soutien de leurs tribus respectives, mais ils disposent également de quantités d'armes qui leur permettent d'imposer leur autorité dans les zones qu'ils contrôlent. Les revendications autonomistes, non seulement de Benghazi mais également de la région du Fezzan⁸, outre qu'elles fragilisent le gouvernement central, constituent également un frein à son intégrité territoriale.

Selon les estimations, le nombre de milices qui opèrent actuellement en Libye, plus particulièrement dans le nord du pays, varient entre 1 700 et 2 000⁹. La plupart d'entre elles ne sont soumises à aucune autorité légale ou constitutionnelle. Elles sont constituées par des éléments tribaux et disposent chacune de leur propre armée à Misrata, Barqa, Djebel Nefoussa et Zouwara. Si dès la fin de la révolte, les *Thuwars*/révolutionnaires armés ont revendiqué la paternité de la révolution tout comme leur rôle de gardiens des acquis de la révolution, il semblerait qu'elles entendent aujourd'hui assurer la mainmise sur les villes-quartiers et les édifices publics conquis par la force des armes. Cette mainmise notamment sur les bâtiments ministériels a conduit ces milices à exercer une emprise directe sur les politiques libyens. La plupart d'entre elles se considèrent comme étant 'au-dessus de la loi'¹⁰ et continuent de harceler la population libyenne. Elles refusent jusqu'à présent d'être démantelées, constituant ainsi une menace à la stabilité nationale, et ce dans un contexte de prolifération d'armes.

Si le président du Congrès général national, Mohammed Al-Megaryek/Magarief, a publiquement annoncé courant septembre 2012, le démantèlement des milices et des groupes et/ou formations armées¹¹, opération qui semble se poursuivre courant mars 2013¹², il n'en demeure pas moins que des difficultés significatives persistent. Certains de ces groupes assurent en effet la garde des bâtiments officiels et les patrouilles dans les quartiers¹³, d'autres profitent du prestige dont elles jouissent pour peser sur les décisions politiques et sécuritaires face à un gouvernement central encore fragile¹⁴. En témoignent les propos d'un expert en sécurité occidental, rapportés par la presse début janvier 2013¹⁵ « *dans plusieurs villes du pays, ce sont encore bien souvent des milices*

⁴ L'Alliance des Forces nationales (AFN) de Mahmoud Jabil a obtenu 39 des 80 sièges réservés tandis que les Frères musulmans en ont seulement obtenu 17.

⁵ Human Rights Watch (HRW), *World Report – Libya*, 2012; US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

⁶ L'ambassadeur américain Chris Stevens a trouvé la mort lors de cet attentat perpétré le 11 septembre 2012 contre le consulat des Etats-Unis, sis à Benghazi.

⁷ *Le Nouvel Observateur*, « Libye : attentat à l'ambassade : qui en veut à la France » 23/04/2013, art. cité.

⁸ Voir à ce sujet Carnegie Endowment for International Peace, *The Carnegie paper -The struggle for security in Eastern Libya*, 19/09/ 2012.

⁹ *Courrier International*, « Libye –pour en finir avec les milices », N° 1168, 21-27/03/2013.

¹⁰ Cf. Amnesty International (AI), *Rapport mondial 2013 –Libye*, 2013.

¹¹ *Le Monde*, « La Libye sous le joug des milices » 28/09/2012 ; Voir également, *Magharebia*, « Les milices libyennes succombent face à la pression populaire, 23/09/2012.

¹² *Courrier International*, « Libye –pour en finir avec les milices », 21-27/03/2013, art. cité.

¹³ *Courrier International*, « Libye : la sécurité, le casse-tête des nouvelles autorités », 04/01/2013.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

indépendantes qui gardent les bâtiments et assurent les patrouilles du quartier ». Les tentatives de collecte des armes détenues par les particuliers ont par ailleurs échoué¹⁶.

Selon l'article publié par l'agence d'informations onusienne IRIN fin février 2013¹⁷, nombre d'organisations humanitaires craignent que d'autres incidents ne surviennent avant que des projets de réconciliation et du désarmement, de démobilisation et réintégration (DDR) d'envergure ne soient mis en œuvre¹⁸. Les principaux risques auxquels la Libye se voit confrontée sont, non seulement ceux liés à la sécurité et au contexte post-conflit, mais également la faiblesse de l'administration, un legs de l'ère Kadhafi ainsi que l'absence de culture du secteur public¹⁹.

Lors de la conférence internationale de soutien à la Libye²⁰ qui s'est tenue à Paris le 12 février 2013, l'accent a été mis sur la sécurité et la justice, deux secteurs clefs pour la construction d'un Etat de droit²¹.

Les incidents violents sont en augmentation dans différentes parties du pays. Ils vont de l'affrontement entre les différentes milices et la toute jeune armée nationale libyenne à des attaques entre cette dernière et les loyalistes présumés et/ou avérés de Kadhafi. Des affrontements entre les différentes milices sont également régulièrement rapportés. Les assassinats ciblés, attentats à la bombe et attaques de convois sont devenus courants. Les meurtres par vengeance sont également fréquents. Le nombre d'enlèvements a sensiblement augmenté depuis le milieu de l'année 2012²². Les autorités reconnaissent qu'elles manquent des moyens adéquats pour contrôler les groupes armés²³.

Nombre de milices entretiennent des liens aussi bien avec différents ministres d'Etat qu'avec des leaders politiques²⁴.

1.2. Un sentiment d'hostilité à l'égard des pro-kadhafistes ou des présumés pro-kadhafistes

Selon le récent rapport du Département d'Etat américain sur la situation des droits de l'Homme d'avril 2013²⁵, l'hostilité à l'égard des loyalistes à l'égard de Kadhafi ou de ceux qui sont suspectés de l'être est présente partout dans le pays, les principales cibles étant notamment les anciens soldats²⁶. Ce climat induit des violences et des discriminations significatives à l'égard de tous ceux qui sont perçus comme étant des soutiens de l'ancien régime, comme en témoignent les affrontements qui se sont déroulés le 1^{er} février 2012 au cours desquels des armes lourdes ont été utilisées. Ces violences ont opposé les

¹⁶ Selon les estimations, le nombre de personnes possédant une arme à Tripoli a augmenté passant de 30 000 durant la guerre civile à environ 100 000 aujourd'hui. Cf. KCS Country Risk, *Libya security briefing : investors will come, but strong stomach are required*, op. cit.

¹⁷ IRIN (UN), 27/02/2013, art. cité.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ IRIN (UN), 27/02/2013, art. cité.

²⁰ Laquelle a rassemblé des hauts fonctionnaires d'environ 10 pays dont la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Qatar et la Turquie ainsi que des représentants notamment de l'UE et des Nations Unies et des responsables du gouvernement libyen. Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), « Conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit-communicué », 12/02/2013.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ A l'instar par exemple, d'Othman Mleghta, le leader de la brigade Qaaqa basée à Tripoli qui est le frère de Mahmoud Jibril. Il en va de même d'Anwar Magarief, chef de la brigade basé d'Adjabiya, active dans l'est du pays mais également connue pour agir à Tripoli. Il n'est autre que le frère du président du CGN, Mohammed Magarief. Cf. International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013.

²⁵ US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013, op. cit.

²⁶ *Ibid.*

habitants Amazigh et majoritairement anti-kadhafistes de la ville de Zuwara à la population essentiellement arabe et pro-kadhafiste des villes d'al-Jimail et Regdalin²⁷.

Les arrestations arbitraires ainsi que les exécutions sommaires ont tout particulièrement touché les partisans réels ou supposés de Kadhafi²⁸, comme le relèvent plusieurs sources²⁹. Les auteurs sont la plupart du temps des acteurs non gouvernementaux, à savoir les milices autonomes et les groupes tribaux armés, qui se sont rendus coupables de graves violations de droits de l'Homme³⁰.

Parmi les personnes visées figurent également des mercenaires sub-sahariens³¹, les anciens membres de l'appareil sécuritaire tout comme les diplomates étrangers³². Cette violence est en partie motivée par un désir de vengeance, très répandu au sein de la population libyenne.

Une récente vague de meurtres ciblés a notamment touché de hauts responsables de la sécurité de l'ère Kadhafi et des officiers de l'armée dans l'est du pays³³ dans la ville et aux alentours de Benghazi où plus de 18 officiers supérieurs de la sécurité ont été tués en 2012 et 2013³⁴. Des attaques motivées par la vengeance ont également eu lieu à Derna, à 300 km à l'est de Benghazi à l'encontre d'anciens membres des forces de sécurité et ont fait au moins une trentaine de morts depuis la fin du conflit³⁵.

D'autres groupes présumés et/ou accusés d'avoir prêté main-forte au colonel Kadhafi sont également visés. Certains ressortissants étrangers, comme les Ethiopiens, Soudanais, Tchadiens, sont ainsi « accusés d'avoir fourni des bataillons de mercenaires au feu Guide libyen ». Les Libyens à la peau noire peuvent également être la cible de ces violences³⁶.

Enfin, les universitaires qui ont étudié ou enseigné l'idéologie du « Livre vert » de Kadhafi font aussi l'objet de discriminations³⁷.

Ce climat d'hostilité persistant se traduit également par les pressions exercées par les milices armées qui ont assiégé des bâtiments gouvernementaux, dont les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur en avril dernier³⁸, afin de réclamer *l'exclusion des anciens hauts responsables du régime de Kadhafi et l'adoption de la loi sur l'exclusion politique de toutes les personnalités qui occupaient un poste politique ou bureaucratique sous Mouammar Kadhafi*³⁹. Déjà, en mars 2013, des centaines de personnes s'étaient attaquées aux députés tentant ainsi de faire passer en force la loi portant sur le bannissement politique des anciens collaborateurs du régime Kadhafi⁴⁰.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.* Voir également Human Rights Watch, *World Report – Libya, 2012, op. cit.*

²⁹ *Ibid.* Voir également Amnesty International (AI), *Rapport mondial 2013 –Libye, op. cit.* ; UK Border Agency, *Operational guidance note Libya*, 09/05/2013.

³⁰ US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report, 19/04/2013, op.cit.*

³¹ Human Rights WATCH, *World Report – Libya, 2012, op.cit.*

³² US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report, 19/04/2013 op. cit.*

³³ *Ibid.*

³⁴ Parmi les victimes des ces meurtres ciblés qui ont été perpétrés en 2012 et au début de l'année 2013 figuraient Mohammed Hadia, général de l'armée et le chef de l'armement au ministère de la Défense ; le colonel Suleiman Bouzrida, ancien responsable du renseignement; colonel de l'armée de l'air Badr Khamis al-Obeidi; le capitaine Adel Baqramawi; chef de la police de Benghazi, le colonel Mohamed Ben Halim; le chef de la direction de la sécurité de Benghazi Faraj al-Dreisi et ancien vétéran de l'ère Kadhafi où il était également responsable de la sécurité et le lieutenant colonel Nasser Maghrabi. Extrait du rapport d'ICG, précité.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *La Croix*, « Les rebelles 'voient des mercenaires partout' », 06/09/2011.

³⁷ US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report, 19/04/2013.*

³⁸ *Courrier International*, « Libye: le gouvernement fait face aux milices issus de la révolution », 29/04/2013.

³⁹ Loi qui a été adoptée le 5 mai 2013.

⁴⁰ *Magharebia*, « Des incidents sécuritaires secouent la Libye », 11/03/2013.

Cette loi très controversée a finalement été adoptée début mai 2013⁴¹. Le texte du projet de loi vise essentiellement à empêcher les dignitaires de l'ancien régime, leurs collaborateurs, ceux qui sont impliqués dans des crimes de sang ou des tortures ou encore dans des actes de corruption financière et administrative, de mener des activités politiques et administratives, de se présenter aux élections ainsi que de détenir des postes à responsabilité dans des structures administratives, financières et/ou dans les secteurs de la vie publique⁴². Sont également visées par le texte les personnes qui se sont positionnées contre la révolution⁴³.

Si le Congrès Général National⁴⁴ (CGN) a donné son accord de principe pour faire appliquer cette loi qui interdit toute forme de participation politique aux anciens responsables du régime déchu, il n'en demeure pas moins que le critère pour définir ce qu'est « un membre de l'ancien régime » reste à déterminer et pose des questions difficiles⁴⁵.

Human Rights Watch (HRW)⁴⁶ a déjà mis en garde les membres du Congrès afin qu'ils examinent attentivement et dans la transparence les situations qui leur seront soumises, ce afin d'éviter des formulations peu précises dans la définition des critères qui pourraient contrecarrer le processus de réconciliation en cours, car « *cette interdiction doit être basée sur des méfaits qui peuvent être prouvés et non pas par une association générale avec l'ancien régime* »⁴⁷. Des garanties procédurales et de transparence doivent également être apportées, afin que quiconque se voit accusé de violations des droits de l'homme par le passé puisse avoir accès aux preuves à charge et avoir la possibilité de les réfuter⁴⁸.

Ainsi selon la loi sur l'exclusion adoptée par le parlement libyen⁴⁹, toute personne ayant commis un crime ou ayant eu des liens avec l'ancien régime est exclue de toute participation politique. Sont ainsi concernées⁵⁰ :

- les membres ou les commandants des gardes révolutionnaires
- les membres des comités révolutionnaires
- les dirigeants des associations estudiantines après 1976
- ceux qui sont connus pour avoir glorifié Kadhafi et les idées véhiculées dans son livre vert via les médias et les discours publiques
- ceux qui ont agi contre la révolution du 17 février, au moyen d'incitation, aide ou collusion

⁴¹ Elle a été adoptée le 5 mai 2013. Suite à son adoption, le président du Congrès général national, M. Mohamed Magarief, qui fut ambassadeur de Kadhafi en Inde avant de faire défection en 1980 et de créer le Front de Salut de la Libye adonné sa démission devenue effective le 28 mai 2013. Cf. RFI, « Des groupes armés font pression pour chasser les responsables liés au régime Kadhafi », 29/04/2013 ; Magharebia, « Le Président libyen va démissionner », 28/05/2013. Il en va de même du ministre de la Défense, Mohammed al-Barghati, lequel a démissionné également pour protester contre ce qu'il considère comme un « *assaut armé contre la démocratie* ». Cf. Reuters, « Libya defence minister quits over siege of Ministries by Gunmen », 07/05/2013.

⁴² La loi prévoit en outre que ceux qui sont visés par le texte ne peuvent pas davantage exercer des postes de dirigeants de sociétés, des structures civiles, militaires relevant du domaine public. Cf. *Afrique Jet*, « Loi sur l'exclusion de la vie politique en Libye » 20/02/2013 et *Djazairress*, « Libye – Le Congrès examine la loi sur l'exclusion d'anciens responsables de la vie politique », 20/02/2013.

⁴³ *Maghreb Emergent*, « Libye – Large débat dans les milieux politique et culturel sur la loi de l'exclusion politique », 31/12/2012.

⁴⁴ Le CGN doit émettre son vote.

⁴⁵ SHARQUIEH Ibrahim, « The Libyan Revolution at Two », *The Brookings Institution*, 22/02/2013,.

⁴⁶ HRW, *Libya: ensure "Political exclusion Law respects Rights*, 22/01/2013.

⁴⁷ Project on Middle East Democracy (POMED), « Libyan parliament to introduce Law barring Qaddafi-Regime Officials from Office », 22/01/2013.

⁴⁸ Human Rights Watch, *Libya: ensure "Political exclusion Law respects Rights*, 22/01/2013.

⁴⁹ Voir la loi sur l'exclusion libyenne traduite en anglais et disponible via le lien http://www.aiccopn.pt/files/nai/op_neg/16%20%20Traducao_ao_oficial_Lei_Exclusao_diario_online_Libya_Herald.pdf

⁵⁰ Human Rights Watch, *Libya : amend vetting regulations for candidates, Officials*, 27/04/2012.

- ceux qui participé de quelque manière que ce soit directe ou indirecte dans l'emprisonnement ou la torture des citoyens durant le règne de l'ancien régime
- ceux qui ont commis ou participé à des actes hostiles contre les Libyens qui ont rejoint l'opposition que ce soit en Libye ou à l'étranger
- ceux qui ont opéré des saisies sur des propriétés privées ou ont participé à ces opérations durant le régime du feu guide libyen
- ceux impliqués dans les détournements de fonds ou qui se sont enrichis sur des deniers publics
- ceux qui ont eu des liens d'affaires avec les fils de Kadhafi ou leurs proches collaborateurs
- ceux qui ont occupé des postes à responsabilité qui sont en relation directe avec les fils de Kadhafi ou leurs institutions
- ceux qui ont obtenu des diplômes sur des sujets en rapport avec le Livre vert ou sa théorie de la troisième voie universelle
- lauréats de prix ou de l'argent de l'ancien régime par des moyens illégaux

Par ailleurs comme le relève également Human Rights Watch, il n'est pas aisé de prévoir comment cette nouvelle loi s'articulera avec l'existence de la Haute Commission libyenne de l'intégrité et du patriotisme (HCIP) établie le 4 avril 2012⁵¹. Celle-ci a pour mission de vérifier l'intégrité des candidats à des postes officiels ou à des élections et de s'assurer que ceux-ci ne sont pas impliqués dans des affaires de corruption ou dans la répression de la révolte de 2011⁵². Or les critères utilisés par la Commission sont, comme le relève Human Rights Watch, particulièrement vagues. Elle a déjà invalidé plus d'une douzaine de candidatures à de nombreux postes, y compris celles des onze membres élus du CGN, bien que certains aient fait recours contre cette décision⁵³.

D'aucuns considèrent que la problématique du « *comment faire avec les anciens membres du régime déchu* » constitue actuellement l'un des sujets les plus sensibles et les plus controversés tant son importance est cruciale pour la réconciliation nationale⁵⁴ et la stabilité future du pays.

Il n'existe par ailleurs guère de consensus sur la question de savoir si les déserteurs devraient ou non être intégrés dans le nouvel ordre libyen⁵⁵. Certains pensent que seuls ceux qui ont fait défection dans les 4 premiers jours suivant la révolution du 17 février 2011 devraient l'être, alors que d'autres considèrent que tous ceux qui ont rejoint la révolution avant l'intervention de l'OTAN pourraient être concernés⁵⁶.

2. La situation actuelle des loyalistes dits *Tahloob/ Tahloub*⁵⁷ ou de ceux qui sont perçus comme tels

La plupart des sources publiques consultées s'accordent à dire que la situation des loyalistes ou de ceux qui sont présumés comme tels demeure relativement précaire, tout

⁵¹ *Ibid.* Voir également, US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

⁵² Cette procédure dure 21 jours, délai qui court à partir de la réception du questionnaire dûment rempli par les candidats. Pour plus de détails concernant ledit questionnaire, voir Human Rights Watch, « Candidate questionnaire », en version anglaise

http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/Candidatesquestionnaire_english_1.pdf

⁵³ Le recours contre la décision rendue par la Haute commission doit être introduit dans un délai de 10 jours et le juge a 21 jours pour se prononcer. Toutefois, comme le souligne Human Rights Watch, la procédure tant pour la vérification que pour l'appel demeure extrêmement vague, à défaut d'avoir un cadre juridique et des lignes directrices précis.

⁵⁴ SHARQUIEH Ibrahim, 22/02/2013, art. cité.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Nom arabe donné aux loyalistes.

comme l'est celle des détenus ou des personnes déplacées du fait de leurs liens réels ou présumés avec l'ancien régime. Enfin, la faiblesse du système judiciaire libyen constitue une autre préoccupation majeure, notamment en termes de garanties procédurales.

Lors des incidents sécuritaires, les autorités en renvoient généralement la responsabilité sur les loyalistes, même s'il est difficile d'en apporter la preuve⁵⁸. Ainsi lors des attentats à la bombe, en août 2012, les forces libyennes ont arrêté 32 membres d'un réseau, qui seraient restés loyaux à Kadhafi et ont été présentés comme les auteurs de deux attentats à la voiture piégée à Tripoli. Il est toutefois très difficile de vérifier cette information, car il est pratiquement impossible pour les médias, nationaux ou étrangers, d'enquêter réellement sur ce type d'attaques⁵⁹. En effet, comme le relève International Crisis Group⁶⁰, la croyance à l'existence de loyalistes qui chercheraient activement un moyen pour interrompre la transition et créer un climat d'insécurité demeure fort répandue dans le pays. Si, selon certaines sources, il pourrait exister sur place une « *résistance verte* » qui s'en prendrait systématiquement aux milices de Benghazi, aux anciens responsables du régime passés au service du nouveau pouvoir et aux intérêts américains⁶¹, cette information n'a pu être confirmée par d'autres sources.

2.1. Une justice expéditive exercée par les groupes armés

Le rapport d'International Crisis Group (ICG) d'avril 2013⁶² relève que les groupes armés continuent d'arrêter et de détenir des milliers de personnes accusées d'avoir des liens avec l'ancien régime. Si certains ont été relâchés après une première investigation, beaucoup d'entre eux sont détenus sans procès et sans avoir accès à un juge. Sur les 7°000 personnes détenues, seules quelques 3 000 d'entre elles le seraient dans des prisons contrôlées par l'Etat.

Compte tenu du ressentiment existant à l'égard des personnes qui sont perçues comme des partisans et/ou des combattants du Kadhafi, celles-ci risquent d'être victimes d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements ou d'assassinats, aussi bien par les autorités ou les groupes armés qui leur sont affiliés que par les milices armées qui opèrent sans aucun contrôle de la part du gouvernement.

La simple possession de chansons pro-kadhafistes ou de photographies sur son téléphone mobile suffit pour être arrêté immédiatement, tout comme l'est le fait d'être originaire d'une ville ou une tribu qui a été accusée d'avoir prêté main-forte aux forces de l'ancien régime durant la guerre⁶³. A Bani Walid, à ces motifs peut s'ajouter le fait d'être un officier ou tout simplement d'appartenir à la tribu des Warfalla⁶⁴ ou encore celui d'avoir un nom qui ressemble à l'un de ceux qui figurent sur la liste de personnes recherchées⁶⁵.

Dans la plupart des cas, les liens présumés avec l'ancien régime semblent n'être qu'un prétexte pour exercer des représailles à l'encontre de ceux contre lesquels les brigades armées ont des rancunes personnelles ou professionnelles ou encore un moyen pour leur extorquer de l'argent.

⁵⁸ *BBC News*, « Libya holds 32 'Gaddafi loyalists' over Tripoli attack », 20/08/2012.

⁵⁹ *Inter Press Service/IPS*, « Gaddafi loyalist up in arms », 14/08/2012.

⁶⁰ International Crisis Group (ICG), 17/04/2013, *op. cit.*

⁶¹ *SlateAfrique*, « Et si Kadhafi n'avait pas dit son dernier mot », 15/10/2012,

⁶² International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013, *op. cit.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Pour rappel, la tribu des Warfalla est numériquement la plus importante des tribus arabes, puisqu'elle regroupe 1, 2 millions d'habitants en Libye. Elle est implantée sur un vaste espace depuis l'ouest avec Tripoli et Bani Walid qui est son fief historique en passant par le centre Sebha et Sirte. Elle est aujourd'hui considérablement affaiblie en raison de sa fidélité présumée à Kadhafi. Cf. International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013, *op. cit.*

⁶⁵ Voir *infra. Ibid.*

Des listes de personnes recherchées/*matlubin* établies par les groupes armés auraient également circulé. Selon les informations rapportés par International Crisis Group (ICG)⁶⁶, un commandant d'une branche locale du Comité suprême de sécurité du ministère de l'Intérieur libyen (CSS) a expliqué que les unités du CSS ont regroupé sur une seule liste les personnes recherchées dans la plupart des villes libyennes sur la base de documents officiels qu'ils ont pu trouver à l'issue de la guerre et des interrogatoires menés⁶⁷. Selon ses propos recueillis par l'équipe d'ICG, il semblerait qu'« à la libération, ils ont pu trouver des listes de personnes à qui les forces kadhafistes ont donné des armes et/ ou des véhicules. Ensuite nous avons des listes de personnes qui ont travaillé au sein des services de sécurité de l'ancien régime et ceux qui étaient membres des comités révolutionnaires/ *lijan thawriya*⁶⁸. (...) nous avons également mis sur écoute des téléphones pour savoir qui entretient des contacts avec des loyalistes qui ont fui à l'étranger ». A titre d'exemple, les forces locales du CSS ont établi une liste de 1 000 personnes recherchées dans la seule ville de Zintan qui compte 200 000 habitants. A Bani Walid, cette liste concernerait 5 000 personnes⁶⁹.

L'Etat ne semble pas être en mesure de leur offrir une protection adéquate et la torture serait largement pratiquée⁷⁰. Le sentiment de marginalisation répandu chez les loyalistes serait également à l'origine de violences, comme celles qui se sont produites entre les milices misratis et les loyalistes et qui ont pratiquement conduit à une confrontation militaire⁷¹.

2.2 La question sensible des déplacés et des détenus soupçonnés d'avoir des liens avec l'ancien régime

Dans de nombreux endroits en Libye, les groupes armés affiliés au CNT ont détenu des personnes soupçonnées d'avoir des liens ou d'avoir combattu aux côtés des forces restées loyalistes à Kadhafi⁷². La torture a été pratiquée aussi bien par les militaires et les entités de sécurité que par les nombreuses milices présentes en Libye qui opéraient aux côtés de l'opposition. Comme le relève Amnesty International dans un rapport daté de janvier 2012⁷³, puis dans le rapport annuel publié en 2013, plusieurs détenus sont morts à la suite des tortures infligées par des milices armées à Tripoli et aux alentours de la capitale ainsi qu'à Misrata⁷⁴. La Commission d'Enquête internationale des Nations unies sur la Libye note, dans son rapport daté de mars 2012⁷⁵, que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été perpétrés par les forces kadhafistes, mais elle indique que les *thuwwar*/les anti-kadhafistes ont également commis de graves violations incluant des crimes de guerre, des arrestations arbitraires et des exécutions sommaires.

Human Rights Watch, qui a mené une enquête sur le terrain d'avril à mai 2011⁷⁶, rapporte également qu'un nombre significatif de personnes connues ou suspectées d'être pro-kadhafistes ou encore d'avoir combattu à ses côtés ont été arbitrairement détenues par les autorités. Peu de temps après la mort de l'ex-dictateur, les corps de 66

⁶⁶ International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, op. cit.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ UK Border Agency, « Operational guidance note Libya », 07/09/2012.

⁷¹ Associated Press, « Libya tribes fear clashes over captive journalists » 12/07/2012.

⁷² Voir notamment, UK Border Agency, « Operational guidance note Libya », op. cit ; Amnesty International (AI), *Rapport mondial 2013 –Libye*, op. cit. ; US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, op. cit.

⁷³ Amnesty International, *Libya: deaths of detainees amid widespread torture*, 26/01/2012 et Amnesty International (AI), *Rapport mondial 2013 –Libye*, 2013.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ UN Human Rights Council, *Report of the International Commission of Inquiry on Libya*, 02/03/2012.

⁷⁶ Human Rights Watch (HRW), *Libya: Opposition arbitrarily detaining suspected Gaddafi loyalists*, 05/06/2011; Human Rights Watch (HRW), *World Report – Libya, 2012*, op. cit.

personnes⁷⁷, qui auraient apparemment entretenu des liens avec l'ancien régime, ont été retrouvés devant l'hôtel Mahari à Syrte, lieu qui servait de base aux milices armées de Misrata⁷⁸. Les attaques motivées par la vengeance à l'encontre des populations réputées pour avoir soutenu Kadhafi semblent s'être accentuées en septembre et octobre 2011, selon Human Rights Watch⁷⁹.

En 2012, les organisations internationales ont rapporté des cas de plus en plus nombreux d'exactions de la part de milices (actes de tortures, détentions abusives, justice expéditive...) à l'encontre d'anciens soutiens de Kadhafi⁸⁰. De nombreux cas de mauvais traitements et de tortures ont notamment été relevés dans l'est et l'ouest de la Libye⁸¹. Le Haut-Commissaire des droits de l'Homme de l'ONU, Mme Navy Pillay, regrette début 2012 qu'en dépit des condamnations par le CNT de ces actes, ceux-ci se sont poursuivis et même accrus⁸². Elle souligne qu'au moins une dizaine d'officiels faisant partie de forces de sécurité de l'ancien régime et membres des comités révolutionnaires a été tuée sur le territoire de l'est libyen. Elle s'inquiète également de la situation des migrants et des réfugiés africains, soupçonnés par les ex-révolutionnaires d'avoir fait partie des milices du colonel Kadhafi⁸³.

Selon la Commission d'enquête internationale des Nations Unies sur la Libye, des populations et des villages entiers ont été déplacés⁸⁴. En août 2011, les milices anti-kadhafistes de Misrata ont attaqué et contraint à fuir les habitants de Tawergha, population qui descend dans sa grande majorité d'esclaves d'Afrique subsaharienne et qui a été accusée d'avoir soutenu l'ancien régime. La majorité de cette population et les Noirs libyens vit actuellement dans des camps improvisés dans des conditions extrêmement précaires. Les milices de Misrata ont en particulier empêché environ 30 000 personnes de revenir à Tawergha, ville située à proximité de Misrata, les accusant d'avoir perpétré des violations des droits de l'Homme sous l'ancien régime. Il en va de même, pour la communauté des Mashashiyas, accusée d'avoir soutenu Kadhafi par le passé et qui fait également l'objet de représailles.

L'agence d'informations onusienne IRIN note, dans un communiqué publié en février 2013⁸⁵, que les problématiques humanitaires persistent. Soixante mille personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDIP)⁸⁶ attendent de pouvoir retourner dans leur région d'origine, alors que des milliers de personnes sont toujours détenues dans des prisons qui échappent au contrôle étatique. Ces populations seraient majoritairement composées de Tawergha mais on y trouverait aussi d'autres minorités comme les Gwelish et les Mashasiyas, soupçonnées d'avoir soutenu Kadhafi⁸⁷.

Le récent rapport de Département d'Etat américain daté d'avril 2013⁸⁸ relève que plus de 50 000 résidents des villes dans lesquelles se sont déroulés d'intenses combats, comme

⁷⁷ Human Rights Watch (HRW), *Libya: Opposition arbitrarily detaining suspected Gaddafi loyalists*, 05/06/2011. et HRW, *Death of the dictator: Bloody vengeance in Sirte*, 17/11/2012.

⁷⁸ Amnesty International, *Document-Libya : militias threaten hopes for new Libya*; HRW, *Death of the dictator: Bloody vengeance in Sirte*, 17/11/2012; US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

⁷⁹ Human Rights Watch, *World Report – Libya, 2012 op. cit.*

⁸⁰ *Huffington Post*, « Libye : situation et bilan, à l'heure du premier anniversaire de la révolution », 17/02/2012.

⁸¹ HRW, *World Report Libya 2012*, 22/01/2012.

⁸² *Huffington Post*, 17/02/2012, art. cit.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ United Nations, Human Rights Council, *Report of the International Commission of Inquiry on Libya*, 02/03/2012.

⁸⁵ IRIN (UN), 27/02/2013, art. cit.

⁸⁶ La population des déplacés internes en Libye est estimée entre 65 000 et 80 000, selon les chiffres communiqués par le HCR et repris dans le rapport annuel 2012 du Département d'Etat américain.

⁸⁷ UNHCR, *Q&R: Nouveaux défis en Libye pour l'équipe élargie du HCR sur place*, 16/03/2012 ; UN Security Council, *Report of the Secretary-General on the United Nations Support mission in Libya*, 01/03/2012.

⁸⁸ Selon les chiffres communiqués par le HCR. Cf. US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

celles d'Addabiya, Sirte, Misrata, Bani Walid et Ras Lanuf, sont toujours déplacés et que les autorités libyennes sont actuellement dans l'incapacité de leur assurer un retour en toute sécurité dans leur région d'origine. Il n'existe pas de lois afférentes ou de programmes nationaux pour les assister.

Ils demeurent par conséquent vulnérables à toutes sortes d'abus, comme des arrestations arbitraires, des attaques, ainsi qu'aux différents trafics de la part des milices et/ ou groupes armés qui sévissent dans le pays⁸⁹.

Les déplacés des tribus et des cités connues pour avoir été loyales au régime de Kadhafi, comme c'est le cas de Tawergha, Qawalish⁹⁰ et Mashashiyas/ Mesheshiya, font en effet face aux harcèlements, aux actes de violence et d'intimidations ainsi qu'à toutes sortes d'autres discriminations⁹¹. En témoigne l'attaque du 6 février 2012 durant laquelle des milices sont entrées dans un camp de déplacés situé dans l'ancienne académie militaire à Janzour dans la banlieue de Tripoli pour procéder à des arrestations. Les personnes déplacées ont voulu protester et l'opération s'est soldée par la mort de 7 membres de la tribu des Tawergha, dont trois enfants et deux femmes⁹². Les miliciens de Misrata ont détenu arbitrairement une centaine de Tawergha qu'ils ont ensuite transférée dans un centre de détention non loin de la ville, réputé, selon plusieurs organisations des droits de l'Homme, pour être un centre de tortures.

Courant juillet 2012, la communauté Tawergha a demandé pardon à Misrata pour le rôle que certains de leurs membres ont pu jouer lors du conflit⁹³. Toutefois, il n'a pas été donné suite à leur demande de communication par les Misratis de la liste des membres de leur tribu recherchés par les milices en raison de leur implication notamment dans les viols durant le conflit. Selon le chef du renseignement militaire de Misrata, M. Ibrahim Beit Almal⁹⁴, une liste contenant 3 000 noms d'habitants de Tawergha recherchés aurait pourtant été transmise au comité de réconciliation de Benghazi. Selon ses propos rapportés par la presse locale, la solution serait de réintégrer cette population dans un village situé loin de Misrata car le gouvernement actuel n'est pas en mesure de leur offrir une protection adéquate.

Selon un chercheur d'International Crisis Group interviewé par l'agence de presse *Inter Press Service*⁹⁵, la communication de cette liste et la prise de sanctions contre les auteurs de viols peut sans doute constituer une première étape vers la réconciliation. Toutefois, si la Libye demeure sur un mode opératoire de revanche, cela engendrera des conséquences néfastes pour le pays et la réconciliation pourrait prendre des années.

Il rejoint en cela l'universitaire Ibrahim Sharqieh⁹⁶ pour lequel le préalable à toute forme de réconciliation est la fin de la culture de la victoire et des vaincus. Ceci implique de ne plus classer des tribus entières ou des villes comme des éléments défaits de l'ancien régime, à l'image de Syrte, Bani Walid et de la tribu Warfalla qui sont exclues du processus de reconstruction du pays, ce qui ne fait qu'accentuer les divisions au sein de la société libyenne.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Ville et tribu portant le même nom. Al-Qawalish/Gwalish / Qwalish ainsi que la tribu du même nom, est située dans les montagnes Nefusa, à 113 km environ au sud-est de Tripoli. Cf. *The Tripoli Post*, « Opinion : the tears of the Gibli by Zainab al-Arabi », 01/07/2012.

⁹¹ Selon les chiffres communiqués par le HCR. Cf. US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Inter Press Service (IPS)*, « One year later, still suffering for loyalty to Gaddafi », 21/08/2012.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *IPS*, « One year later, still suffering for loyalty to Gaddafi », 21/08/2012.

⁹⁶ Ibrahim Sharqieh, « The Libyan Revolution at Two », 22/02/2013. I. Sharqieh, enseignant à l'Université du Qatar, directeur adjoint du *Brookings Doha Center*, est spécialiste de la résolution des conflits et des processus de reconstruction post-conflit dans le monde arabe.

Selon un récent article d'*Al-Ahram* de février 2013, si les Libyens jouissent d'une plus grande liberté depuis la révolution, le pays n'a cependant pas enregistré de progrès tangibles concernant le respect des droits de l'Homme⁹⁷. Les organisations internationales et les différentes ONG militants en faveur des droits de l'Homme ont non seulement condamné unanimement les conditions de détentions ainsi que les abus commis dans les prisons improvisées, qui demeurent en dehors de tout contrôle gouvernemental, elles ont également fait valoir le refus qui leur a été opposé d'y avoir accès.

Le 20 février 2013, la Fondation libyenne des droits de l'Homme n'a ainsi pu avoir accès à la prison Imatiqa à Tripoli, en dépit des directives émanant du gouvernement qui enjoignait aux autorités des centres de détention de coopérer avec les organisations des droits de l'Homme. Cela illustre le fait que ces centres sont gérés en dehors de tout contrôle des autorités libyennes, en particulier du ministère de la Justice libyen qui est supposé en avoir la charge. Selon Hassan Al-Min, membre du CGN et également président du Comité en charge des questions de droits de l'Homme du CGN, « *la situation n'est pas encore satisfaisante en la matière* »⁹⁸.

Enfin, selon les propos d'Hassan Al-Hawari, directeur de l'Observatoire libyen des droits de l'Homme rapportés par *Al Ahram*⁹⁹, « *la situation des droits de l'Homme ne s'est guère améliorée depuis la révolution (...) au contraire elle s'est même dégradée avec la propagation des prisons illégales en dehors de tout contrôle étatique. (...) des milliers de Libyens ont été illégalement privés de leur liberté, mais ont également subi des abus, des chocs électriques et autres formes de tortures afin de les forcer à avouer qu'ils faisaient partie des forces kadhafistes et ont combattu contre la révolution* »¹⁰⁰. Il évoque le fait que chaque milice opérant dans le pays a sa propre prison, ce qui rend très difficile leur localisation. Si Human Rights Watch en dénombre quelque 8 000, l'Observatoire libyen des droits de l'Homme les estime à 7 000.

2.3. Un système judiciaire défaillant

Les nouvelles autorités ne disposent pas des moyens pour faire respecter pleinement les droits civils et judiciaires¹⁰¹. L'impunité demeure une préoccupation majeure¹⁰². Bien que les milices détiennent des anciens responsables du régime accusés de différents abus, les rares cours pénales existantes fonctionnent difficilement et les juges font fréquemment l'objet de menaces¹⁰³.

Lors d'une mission menée en Libye en septembre 2012¹⁰⁴, Amnesty International a rencontré des procureurs, des policiers, des chargés d'enquêtes pénales, des avocats ainsi que d'autres personnes travaillant dans le secteur judiciaire. Ceux-ci ont souligné les difficultés et les menaces auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leurs activités, compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité et du fait que les milices armées exercent *de facto* l'autorité. Des proches de personnes accusées d'avoir

⁹⁷ *Al-Ahram Weekly*, « Human rights violated in the new Libya », 27/02/2013.

⁹⁸ *IPS*, « One year later, still suffering for loyalty to Gaddafi », 21/08/2012.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Cf. US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

¹⁰² Elle a été renforcée par la loi promulguée en mai 2012 par le Conseil national de transition (CNT) et qui accorde « l'immunité aux révolutionnaires pour les actes militaires, civiles et de sécurités requises par la révolution du 17 février 2011 », ce qui inclut les assassinats et les déplacements forcés des populations. Cf. International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013 *op. cit.*

¹⁰³ US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013.

¹⁰⁴ Amnesty International (AI), « Action urgente : Libye – Crainte pour la sécurité de Anoud Abdallah al Senoussi, fille d'un loyaliste », 31/11/2012.

soutenu l'ancien gouvernement soulignent qu'ils ne trouvent pas d'avocat pour défendre leur parent ou se voient réclamer des honoraires exorbitants¹⁰⁵. Que ce soit pour des raisons idéologiques ou par crainte de représailles, très peu d'avocats acceptent en effet de représenter les individus qui se sont montrés fidèles au colonel Kadhafi. Plusieurs d'entre eux, qui ont défendu des partisans présumés de Mouammar Kadhafi, auraient en effet fait l'objet de violences, de menaces ou de harcèlements¹⁰⁶. En conséquence, peu de jugements se sont tenus et très peu d'investigations ont été initiées sur les abus commis par les deux camps.

Dans son récent rapport de 2013, Amnesty International fait état également du fait que si «*les autorités libyennes ont ouvert des enquêtes sur un certain nombre d'anciens hauts responsables et fidèles présumés du colonel, aucune initiative n'a toutefois été prise pour enquêter sur les exactions persistantes des milices armées, ni pour traduire en justice les responsables présumés de ces agissements* »¹⁰⁷.

Comme le relève le récent rapport d'International Crisis Group d'avril 2013¹⁰⁸, le système judiciaire libyen est toujours considéré comme un reliquat de l'ère Kadhafi. Il inspire par conséquent un sentiment de méfiance. Certains groupes armés préfèrent faire justice eux-mêmes en procédant aux arrestations et aux exécutions sommaires de milliers de personnes présumées loyales à Kadhafi, et ce au mépris des procédures existantes.

Cette méfiance à l'égard des institutions judiciaires, jugées trop lentes et soupçonnées de partialité, est également partagée par la population. Elle légitime en quelque sorte les actions des groupes armés qui affirment qu'il est de leur devoir de prendre les choses en main afin de défendre le désir de justice du peuple libyen¹⁰⁹.

Lors des procès des anciens responsables de Kadhafi qui ont débuté vers le milieu de l'année 2012, seuls les juges dont les dossiers personnels ont été examinés en interne ont été admis à juger de ces cas fortement sensibles et médiatisés. Toutefois, ces faits n'ont pas été portés à la connaissance du public qui continue à nourrir un manque de confiance à l'égard de ceux qu'ils considèrent toujours comme les juges de Kadhafi¹¹⁰.

Les appels pour « nettoyer » le système judiciaire des juges suspectés de malversation ou qui ont eu des liens étroits avec l'ancien régime se sont également intensifiés¹¹¹. Le 16 octobre 2012, une proposition de loi soumise au CGN par le Conseil judiciaire suprême suggère de démettre tous les juges et de constituer un comité secret, composé du chef de l'inspection judiciaire ainsi que d'autres membres du corps des magistrats, qui serait en mesure d'apporter des preuves tangibles quant à leur participation à la révolution du 17 février et à leur déontologie. Les juges et procureurs qui satisferaient aux critères requis pourraient alors être réintégrés. Toutefois, les critères tant d'une exclusion que d'une réadmission semblent pour le moins peu transparents, puisque ce comité n'est responsable que devant le CGN et n'a donc pas à rendre publiques ses motivations. La possibilité pour les juges démis de faire appel de la décision devant le Conseil judiciaire suprême se pose également¹¹².

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013. Le Point, « Libye : premier procès des 41 partisans de Kadhafi à Bengazi » 05/02/2012. La décision que les accusés soient jugés par un tribunal militaire a été unanimement contestée par les avocats de défense des prévenus (une quinzaine), la grande majorité des accusés étant des civils. Voir également, Actualité Tunisie, « Libye : premier procès de 41 partisans de Kadhafi à Bengazi », 05/02/2012.

¹¹² International Crisis Group (ICG), *Trial by error: Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013.

Bibliographie

Rapports

- Human Rights Watch (HRW), *World Report – Libya*, 2012 <http://www.hrw.org/world-report-2012/world-report-2012-libya>
- US Department of State, *Libya 2012 Human Rights Report*, 19/04/2013 <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2012&dliid=204373#wrapper>
- Amnesty International, *Rapport mondial 2013 –Libye*, <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/POL10/001/2013/ne/039cd7dc-a3e2-46b2-8f2e-49fb963093e3/pol100012013fr.pdf>
- KCS Country Risk, *Libya security briefing : investors will come, but strong stomach are required*, 01/2013 http://www.kcsgroup.com/wp-content/uploads/2013/01/KSC_Libya_Briefing-Jan-2013.pdf
- International Crisis Group (ICG), *Trial by error : Justice in post-Qadhafi Libya*, 17/04/2013 <http://www.crisisgroup.org/en/regions/middle-east-north-africa/north-africa/libya/140-trial-by-error-justice-in-post-qadhafi-libya.aspx>
- UK Border Agency, *Operational guidance note Libya*, 09/05/2013, <http://www.refworld.org/docid/519255c34.html>
- Human Rights Watch, *Libya: ensure Political exclusion Law respects Rights*, 22/01/2013 <http://www.hrw.org/news/2013/01/22/libya-ensure-political-isolation-law-respects-rights>
- Carnegie Endowment for International Peace, *The Carnegie paper -The struggle for security in Eastern Libya*, 19/09/2012 http://carnegieendowment.org/files/libya_security_2.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=0&bcsi_scan_filename=libya_security_2.pdf
- Human Rights Watch, *Libya : amend vetting regulations for candidates, Officials*, 27/04/2012 <http://www.hrw.org/news/2012/04/28/libya-amend-vetting-regulations-candidates-officials>
- Amnesty International, *Libya: deaths of detainees amid widespread torture*, 26/01/2012 <http://www.amnesty.org/en/news/libya-deaths-detainees-amid-widespread-torture-2012-01-26>
- UN Human Rights Council, *Report of the International Commission of Inquiry on Libya*, 02/03/2012, <http://www.refworld.org/docid/4ffd19532.html>
- Human Rights Watch, *Libya : Opposition arbitrarily detaining suspected Gaddafi loyalists*, 05/06/2011 http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/libya_2012.pdf
- Human Rights Watch, *Death of the dictator: Bloody vengeance in Sirte*, 17/11/2012 <http://www.hrw.org/reports/2012/10/16/death-dictator-0>
- UN Human Rights Council, *Report of the International Commission of Inquiry on Libya*, 02/03/2012, <http://www.refworld.org/docid/4ffd19532.html>

- UNHCR, *Q&R: Nouveaux défis en Libye pour l'équipe élargie du HCR sur place*, 16/03/2012 <http://www.unhcr.fr/print/4f66f7b7c.html>
- Amnesty International (AI), *Action urgente : Libye – Crainte pour la sécurité de Anoud Abdallah al Senoussi, fille d'un loyaliste* », 31/11/2012 <http://www.isavelives.be/fr/node/10157>

Articles de presse

[sites web consultés le 28/05/2013]

- *Slate Afrique*, « Libye : les pro-Kadhafi sont de retour », 02/02/2012 <http://www.slateafrique.com/82103/pro-kadhafi-reellement-de-retour-libye>
- *Magharebia*, « La sécurité, star de l'anniversaire de la révolution libyenne », 18/02/2013 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/02/18/feature-02> ;
- *Magharebia*, « Les Libyens souhaitent la fin du chaos sécuritaire », 12/07/2012 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/reportage/2012/12/07/reportage-01>.
- *Le Nouvel Observateur*, « Libye : attentat à l'ambassade : qui en veut à la France », 23/04/2013 <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130423.OBS6756/libye-un-attentat-qui-met-en-lumiere-le-chaos-securitaire-libyen.html> ;
- *Huffington Post*, « Libye : situation et bilan, à l'heure du premier anniversaire de la révolution », 17/02/2012 http://www.huffingtonpost.fr/2012/02/16/libye-situation-et-bilan- n_1282498.html ;
- *Magharebia*, « Les problèmes de sécurité persistent à Tripoli », 22/04/2013 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/04/22/feature-01>,
- *Magharebia*, « Persistance des problèmes sécuritaires en Libye », 29/03/2013 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/03/29/feature-02>;
- *IRIN (UN)*, « Analysis: towards security and good governance in Libya », 27/02/2013 <http://www.irinnews.org/Report/97554/Analysis-Towards-security-and-good-governance-in-Libya>
- *Courrier International*, « Libye –pour en finir avec les milices », 21-27/03/2013 <http://www.courrierinternational.com/article/2013/03/21/pour-en-finir-avec-les-milices>
- *Magharebia*, « Les Libyens souhaitent la fin du chaos sécuritaire », 12/07/2012 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/reportage/2012/12/07/reportage-01>
- *Le Monde*, « La Libye sous le joug des milices », 28/09/2012 http://www.lemonde.fr/libye/article/2012/09/28/la-libye-sous-le-joug-des-milices_1764399_1496980.html ;
- *Magharebia*, « Les milices libyennes succombent face à la pression populaire », 23/09/2012 <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2012/09/23/feature-01>

- *Courrier International*, « Libye : la sécurité, le casse-tête des nouvelles autorités », 04/01/2013
<http://www.courrierinternational.com/article/2013/01/07/la-securite-le-casse-tete-des-nouvelles-autorites>
- *La Croix*, « Les rebelles 'voient des mercenaires partout' », 06/09/2011,
<http://www.la-croix.com/Archives/2011-09-06/Les-rebelles-libyens-voient-des-mercenaires-partout-Les-rebelles-libyens-voient-des-mercenaires-partout--Tripoli-Libye-reportage-de-notre-envoyee-speciale-NP-2011-09-06-708101>
- *Courrier International*, « Libye: le gouvernement fait face aux milices issus de la révolution », 29/04/2013
<http://www.courrierinternational.com/breve/2013/04/29/le-gouvernement-fait-face-aux-milices-issues-de-la-revolution>
- *Magharebia*, « Des incidents sécuritaires secouent la Libye », 11/03/2013
<http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/03/11/feature-01>
- *Le Figaro*, « Libye : des ministères encerclés par des miliciens », 29/04/2013
<http://www.lefigaro.fr/international/2013/04/29/01003-20130429ARTFIG00295-libye-des-ministeres-encercles-par-des-miliciens.php?print=true>
- *Radio France Internationale*, « Des groupes armés font pression pour chasser les responsables liés au régime Kadhafi », 29/04/2013
<http://www.rfi.fr/afrique/20130429-libye-groupes-armes-pression-chasser-responsables-regime-kadhafi> ;
- *Magharebia*, « Le Président libyen va démissionner », 28/05/2013
<http://magharebia.com/fr/articles/awi/newsbriefs/general/2013/05/28/newsbrief-01> .
- *Reuters*, "Libya defence minister quits over siege of Ministries by Gunmen », 07/05/2013
<http://www.reuters.com/article/2013/05/07/us-libya-politics-idUSBRE9460BW20130507>
- *Afrique Jet*, « Loi sur l'exclusion de la vie politique en Libye », 20/02/2013
<http://www.afriquejet.com/201302202240/Loi-sur-l-exclusion-de-la-vie-politique-en-Libye.html>
- *Djazair*, « Libye – Le Congrès examine la loi sur l'exclusion d'anciens responsables de la vie politique », 20/02/2013
<http://www.djazair.com/fr/maghrebemergent/21376>
- *Maghreb Emergent*, « Libye – Large débat dans les milieux politique et culturel sur la loi de l'exclusion politique », 31/12/2012
<http://www.maghrebemergent.info/actualite/fil-maghreb/19531-libye-large-debat-dans-les-milieux-politique-et-culturel-sur-la-loi-de-l'exclusion-politique.html>
- *The Tripoli Post*, « Libya: GNC bans Gaddafi-Era officials from holding political Office », 06/05/2013
<http://www.tripolipost.com/articledetail.asp?c=1&i=10171>
- *BBC News*, « Libya holds 32 'Gaddafi loyalists' over Tripoli attack », 20/08/2012,
<http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-19314714?print=true>
- *Inter Press Service/IPS*, « Gaddafi loyalist up in arms », 14/08/2012
<http://www.ipsnews.net/2012/08/gaddafi-loyalists-up-in-arms/>

- *SlateAfrique*, « Et si Kadhafi n'avait pas dit son dernier mot », 15/10/2012
<http://www.slateafrique.com/print/96365/les-kadhafistes-ont-ils-contre-attaque-benghazi-ambassadeur-americaain>
- *Anti War*, « Elections over, Libyan militias still hunting 'Gadhafi Loyalist' », 13/07/2012
<http://news.antiwar.com/2012/07/13/election-over-libyan-militias-still-hunting-gadhafi-loyalists/print/>
- *CBC News*, « Special report on Libya after Gadhafi », 24/02/2012
<http://www.cbc.ca/news/world/story/2011/02/24/f-libya-topix.html>
- *Associated Press*, « Libya tribes fear clashes over captive journalists » 12/07/2012,
<http://globalciviliansforpeace.wordpress.com/2012/07/12/libya-tribes-fear-clashes-over-captive-journalists/>
- *Huffington Post*, « Libye : situation et bilan, à l'heure du premier anniversaire de la révolution », 17/02/2012
http://www.huffingtonpost.fr/2012/02/16/libye-situation-et-bilan-_n_1282498.html
- *Spiegel online*, « Settling old scores: Tribal rivalries complicate Libyan war » 26/07/2011,
<http://www.spiegel.de/international/world/settling-old-scores-tribal-rivalries-complicate-libyan-war-a-776695.html>
- *Inter Press Service*, «One year later, still suffering for loyalty to Gaddafi», 21/08/2012
<http://www.ipsnews.net/2012/08/one-year-later-still-suffering-for-loyalty-to-gaddafi/>
- *The Tripoli Post*, « Opinion : the tears of the Gibli by Zainab al-Arabi », 01/07/2012,
<http://www.tripolipost.com/articledetail.asp?c=5&i=8707>
- *Al-Ahram weekly*, « Human rights violated in the new Libya», 27/02/2013,
<http://weekly.ahram.org.eg/Print/1617.aspx>
- *Magharebia*, « Persistence des problèmes sécuritaires en Libye », 29/03/2013
<http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/03/29/feature-02>
- *Le Point*, « Libye : premier procès de partisans de Kadhafi à Benghazi » 05/02/2012.
http://www.lepoint.fr/monde/libye-premier-proces-de-41-partisans-de-kadhafi-a-benghazi-05-02-2012-1427609_24.php
- *Actualité Tunisie*, « Libye : premier procès de 41 partisans de Kadhafi à Benghazi », 05/02/2012
<http://www.tunisienumerique.com/libye-premier-proces-de-41-partisans-de-kadhafi-a-benghazi/101789>

Texte de loi

- La loi sur l'exclusion libyenne traduite en anglais et disponible via le lien http://www.aiccopn.pt/files/nai/op_neg/16%20%20Traducaao_nao_oficial_Lei_Exclusao_diario_online_Libya_Herald.pdf

Autres

- Center for Strategic and International Studies, « Conference report – the Maghreb in transition : seeking stability in an era of uncertainty », 11/01/2013
http://csis.org/files/publication/130111_Maghreb_Transition_Conference_Report.pdf
- Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), « Conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit- communiqué », 12/02/2013
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/la-france-et-la-libye/evenements-4528/article/reunion-internationale-de-soutien-105319#sommaire_3
- SHARQUIEH Ibrahim, « The Libyan Revolution at Two», *The Brookings Institution*, 22/02/2013
<http://www.brookings.edu/research/articles/2013/02/22-libyan-transition-sharqieh>
- Project on Middle East Democracy (POMED), «Libyan parliament to introduce Law barring Qaddafi-Regime Officials from Office», 22/01/2013
<http://pomed.org/blog/2013/01/libya-to-present-isolation-law-barring-qaddafi-regime-officials-from-office.html/>